



WALTHER HERBEN,
Premier Echevin en charge
des Travaux et des Finances :

Un compte communal 2018 en boni pour la
première fois depuis 2010!

P.9 et 10.

Elections européennes, législatives et régionales du 26 mai 2019 : petit rappel

Ce 26 mai 2019, nous nous rendrons aux urnes...

OÙ ? Dans le bureau de vote dont le numéro et l'adresse figurent sur la convocation que vous avez reçue entre le 6 et le 10 mai.

QUAND ? Les bureaux de vote seront accessibles le dimanche 26 mai 2019 de 8h à 14h.

On insistera à ce propos sur le fait que les présidents de bureau sont contraints d'attendre que leurs bureaux soient complets pour procéder à leur ouverture. Il est dès lors demandé aux citoyens

impatients de voter à 8 heures précises d'être compréhensifs.

QUE DOIS-JE EMPORTER ? Ma carte d'identité et ma convocation électorale. Elle sera blanche pour les Belges et bleue pour les Européens inscrits.

En cas de perte ou de non réception de cette convocation, un duplicata peut être retiré au service population de l'administration communale d'Ans, y compris le jour du scrutin.

VOUS VOTEZ POUR UNE AUTRE PERSONNE ?

Que ce soit à Ans ou dans une autre commune, vous devez vous rendre dans le bureau de cet autre électeur. Munissez-vous de votre carte d'identité, de votre convocation personnelle (qui prouve que vous avez bien le droit de vote), la convocation de votre mandant, le formulaire de procuration complété et le certificat justifiant son empêchement. Attention, vous ne pourrez voter que pour une seule autre personne que vous.

Le vote papier

Une fois dans le bureau de vote, vous recevrez de un à trois bulletins selon que vous êtes Belge, Européen ou Belge non-résident. Le blanc est destiné à l'élection de la chambre des représentants, le bleu à celle du parlement européen et le rose à celle du parlement wallon.

Vous serez ensuite orienté vers un des 5 ou 6 isolements que compte le bureau.

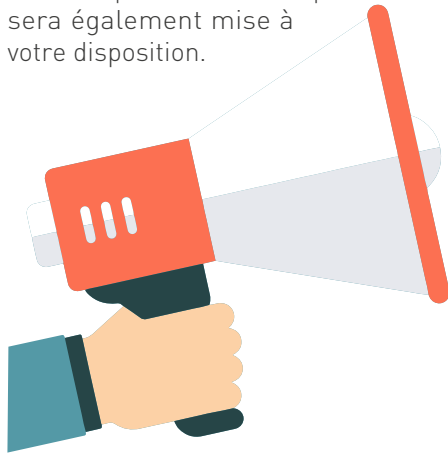
Parmi les isolements, se trouve un isolement «à tablette abaissée» pour personnes à mobilité réduite. Vous souhaitez vous asseoir pour voter ? Merci de le signaler à l'assesseur présent à l'entrée de votre bureau.

Dans chaque bureau une loupe sera également mise à votre disposition.

Comment voter valablement ?

Pour être valable, votre vote doit être émis sur une seule et même liste.

1. Soit vous votez pour une liste en rougissant la case de tête située en dessous du nom du parti ;
2. Soit vous votez pour un ou plusieurs candidats d'une même liste en rougissant la case à côté du nom du candidat de votre choix ;
3. Soit vous votez pour une liste et un ou plusieurs candidats de cette liste en rougissant la case de tête située sous le nom du parti de votre choix et des cases à côté du nom des candidats de votre choix. Attention, dans ce cas, le



vote pour la liste ne compte plus. Seuls les votes de préférence en faveur des candidats sont pris en compte.

Après avoir voté, repliez vos bulletins de vote et introduisez-les dans les urnes prévues à cet effet. En cas de doute, n'hésitez pas à demander assistance au président du bureau de vote. Il a juré de respecter le secret de votre choix.

Toute information complémentaire au sujet des élections du 26 mai 2019 peut être obtenue en s'adressant au Service Population 04 247 72 85 ou en se rendant sur le site fédéral des élections

<https://elections.fgov.be/page-daccueil>



Sommaire :

Elections du 26 mai.....	p2
Sommaire.....	p3
Mobilité.....	p4-5
Cérémonie du 8 mai.....	p6
Couples jubilaires.....	p7
Le paradis, rue Paradis.....	P8
Le compte communal 2018 en boni pour la première fois depuis 2010.....	p9-10
Une belle saison en toute convivialité.....	p11
Ans, commune Maya.....	p12
Repas complets et gratuits dans les sections maternelles.....	p13
L'école liégeoise du paysage se présente et s'expose à Waroux.....	p14
Alzheimer.....	p15
Bien dormir pour mieux vieillir.....	p16
Aide au remplissage de votre déclaration fiscale.....	p17
Agenda.....	p18-19
Le jardin des Couleurs.....	p20



La ludothèque d'Ans

rue W. Jamar 168 - 4430 ANS

a un **besoin urgent de bénévoles** pour une aide à la tenue des permanences.

Si vous disposez de 3 heures par mois le mercredi après-midi ou le samedi matin, venez nous rejoindre !

Contact :
0498/65.54.94 ou cave.de.ludo@gmail.com





Grégory Philippin,

Bourgmestre en charge de la mobilité

Plan mobilité et infrastructures 2019-2024 de la RW : 3 millions d'euros sont budgétisés.

La mobilité à Ans est un enjeu important.

Notre territoire est sillonné d'axes majeurs de l'agglomération liégeoise et enregistre des seuils de circulation semblables à ceux des grandes métropoles européennes. L'échangeur de Loncin est connu partout en Europe alors que nous préférierions qu'il en soit ainsi pour notre patrimoine local tel le Fort de Loncin ou le château de Waroux.

Le Collège communal a suivi les travaux du Plan Urbain de mobilité de l'agglomération liégeoise qui ont été approuvés par le Conseil communal en février dernier. Il a sollicité le Gouvernement wallon pour établir un plan de mise en œuvre et de financement détaillé des mesures prioritaires garantissant à l'Arrondissement de

Liège les outils de mobilité nécessaires et indispensables au développement harmonieux de son territoire en veillant notamment à assurer la fluidité du trafic sur le ring traversant la commune d'Ans.

Le Gouvernement wallon vient d'approuver son Plan mobilité et Infrastructures 2019-2024 et nous avons été entendus.

Le passage de l'autoroute à 4 bandes autour de Ans qui permettra de fluidifier le trafic sur cet axe, la création et le renouvellement de dispositifs antibruits, la sécurisation de l'échangeur de Bonne fortune via la réalisation d'un rond-Point qui nous évitera bien des maux de tête à l'avenir, des aménagements cyclo piétons

le long de la N3 et la création de la voirie parallèle à la rue Doumier, la N3J, qui désengorgera le centre d'Ans sont inscrits au programme de la Région.

Outre les travaux sur l'autoroute estimés à 17.000.000 €, nous en sommes pratiquement à un futur investissement estimé de 3.000.000 € sur ces voiries que nous empruntons, pour la plupart, au quotidien.

Il nous faut certes prendre patience mais voilà de quoi nous réjouir.

Grégory Philippin, Bourgmestre en charge de la Coordination générale, de la Police, de la Mobilité, du Logement, de l'Aménagement du Territoire, des Grands projets, des Sports et du Bien-être animal.

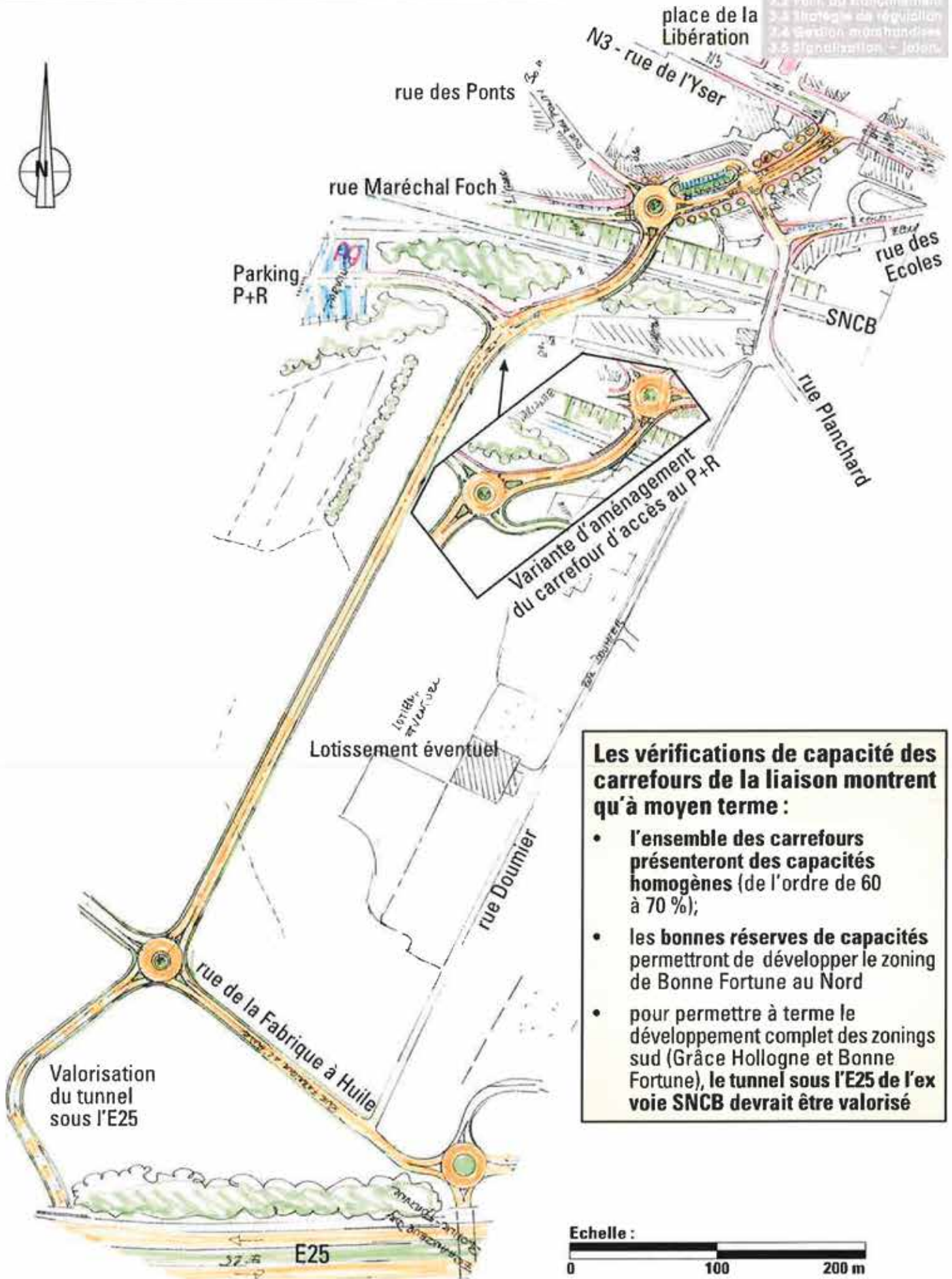
Contact : 04 247 72 23 (Secrétariat)
Courriel : gregory.philippin@ans-commune.be

Permanences : le mardi sur rendez-vous.



Présentation de la liaison N3 - Bonne Fortune

1	Analyse - diagnostic
2	Définition des objectifs
3.0	Concept multimodal
3.1	Plan des déplacements
3.2	Polit. du stationnement
3.3	Stratégie de régulation
3.4	Section marchandises
3.5	Standardisation - Jokers



Les vérifications de capacité des carrefours de la liaison montrent qu'à moyen terme :

- l'ensemble des carrefours présenteront des capacités homogènes (de l'ordre de 60 à 70 %);
- les bonnes réserves de capacités permettront de développer le zoning de Bonne Fortune au Nord
- pour permettre à terme le développement complet des zonings sud (Grâce Hollogne et Bonne Fortune), le tunnel sous l'E25 de l'ex voie SNCB devrait être valorisé

Echelle : 0 100 200 m



Grégory Philippin,

Bourgmestre,

en charge des Associations patriotiques :

Cérémonie du 8 mai à Ans... Parce que se souvenir est un devoir...

Le 8 mai 1945 sonne le glas de l'Allemagne nazie face aux troupes alliées. C'est à cette date que s'est officiellement terminée la seconde guerre mondiale en Europe avec comme dans toutes les guerres, son lot d'horreurs, de drames et de tristesse.

En pratique, le Japon ne capitulera, lui, qu'au mois de septembre, après les explosions de Nagasaki et d'Hiroshima. Le bilan fut terrible... Près de 60 millions de morts parmi les militaires et les civils... Des blessés, des personnes mutilées et traumatisées par millions... 74 ans après, les plus âgés se souviennent de leur enfance et de cette période funeste... En ce qui concerne les jeunes de notre pays, ils ont eu la chance de ne jamais connaître la guerre et ne s'imaginent pas toujours ce que cela représente réellement... La guerre n'est pas un jeu vidéo

au cours duquel lorsque l'on est touché, on recommence la partie... C'est la raison pour laquelle le Collège communal s'est inscrit depuis de nombreuses années dans un devoir de mémoire, d'une part à l'égard de nos aïeux qui ont combattu afin de préserver nos libertés, mais aussi à l'égard des jeunes générations afin de leur rappeler que la Liberté n'est jamais le fruit du hasard et surtout qu'elle résulte d'un combat perpétuel contre la dictature et les extrêmes en tous genres.

Ce mercredi 8 mai, Grégory Philippin, le Bourgmestre ainsi que les Echevins

Philippe Saive, Christopher Gauthy, Anne-Marie Libon et Yves Parthoens ont déposé plusieurs gerbes aux pieds des différents monuments aux morts de la commune et ce, en compagnie de porte-drapeaux des différentes associations patriotiques ansoises.

Une cérémonie en présence d'enfants des écoles primaires voisines a également eu lieu le jeudi au Fort de Loncin. Celle-ci était organisée par l'Echevinat de l'Instruction publique dirigé par Nathalie Dubois.





Les jubilaires du mois d'avril...

Ce 20 avril,
Monsieur et Madame SCIORRE-HAYEN fêtaient leurs nocés de platine, soit 70 ans de mariage !

Monsieur et Madame LESENFANTS-MALAOLTI,
Monsieur et Madame PETRE-EVRARD
et Monsieur et Madame LAGATTA-MUZIEK
fêtaient leurs nocés d'or.





Walther Herben,

*1^{er} Echevin en charge des Travaux
et des Finances*

Le paradis, rue Paradis ?

Le 29 avril dernier, le Conseil communal a approuvé le projet d'aménagement du site dit « du kiosque », à côté de l'école communale de Xhendremael.

Il s'agira, en l'occurrence, de démolir totalement le kiosque actuel et de reconditionner l'ensemble de la parcelle avec :

- côté rue, un parking d'une quinzaine de places et une zone de « dépose-minute » (kiss and ride), ainsi qu'un range-vélos ;
- à l'arrière, un espace de convivialité composé d'un amphithéâtre semi-couvert, une plaine de jeux, un potager collectif et pédagogique, agrémenté de bancs, ...

Dans cette rue où l'arrêt et le stationnement sont extrêmement difficiles aux

heures d'entrées et de sorties de l'école, le supplément de places de parking et le cheminement permettant aux parents de déposer leurs enfants en toute sécurité en n'immobilisant leur véhicule que quelques instants devraient résoudre bien des problèmes.

Quant à l'espace de convivialité, il sera généralement accessible à tous, petits et grands, mais la direction et le personnel enseignant de l'école communale de Xhendremael pourront, à leur gré, le « privatiser » pour l'utiliser à des fins pédagogiques ou ludiques.

Ce projet, dont le coût est estimé à 357.000€, a été sélectionné par la Région wallonne dans le cadre de l'opération « Ecobâtis », consistant à construire ou rénover avec les matériaux locaux ou de réemploi, et sera ainsi subsidié à raison de 78.400€.

Les bétons et pierres naturelles du kiosque actuel, une fois concassés, seront en effet réutilisés dans le nouvel aménagement, de même que ce qui pourra être récupéré des boiseries de ce même kiosque.



Le compte communal 2018 : en boni pour la première fois depuis 2010 !



Le compte communal est élaboré, chaque année, par le Directeur financier de la Commune.

Il contient la constatation, à posteriori, de toutes les dépenses et de toutes les recettes de l'année civile écoulée. Concrètement, si le budget est une estimation, le compte représente donc quant à lui la réalité comptable de la Commune.

Egalement soumis à l'approbation du Conseil communal, le compte constitue ainsi une sorte de photographie de la situation financière réelle de la Commune, de son évolution (concrétisation ou non des projets retenus dans le budget, avancée des dossiers, ...) et, éventuellement, des perspectives pour le futur.

C'est ainsi que, le 29 avril dernier, notre Conseil communal a approuvé, à l'una-

nimité moins 3 abstentions, le compte communal de l'exercice (de l'année) 2018.

Et, excellente surprise, pour la première fois depuis 2010, ce compte affiche un résultat positif de quelque 830.000 € (pour un déficit de 805.00 € en 2017).

Ainsi que l'a indiqué le 1^{er} Echevin, M. Walther HERBEN, ce remarquable résultat est le fruit de l'action quotidienne du Collège communal tout entier, sous la houlette éclairée de son prédécesseur aux Finances, M. Robert GROSCH, dans les dernières années de la législature passée, avec la contribution active du Comité de Direction.

Alors que l'Etat fédéral reste en retard de versement à la Commune de plus de 350.000 € de taxes additionnelles à l'impôt des personnes physiques et que,

par l'application du tax shift, le produit de ce même impôt a été négativement impacté de 350.000 € également, sans une gestion prudente des finances communales et des mesures d'économies appropriées, indolores pour le citoyen et le personnel, jamais un tel résultat n'aurait pu être obtenu.

Conformément aux règles en la matière, ce boni du compte 2019 a aussitôt été « injecté » dans le budget 2019, dont le nouveau résultat, après quelques adaptations techniques, est désormais positif de 1,44 million €.

Un excellent début de législature pour les finances communales, permettant d'aborder celle-ci avec optimisme. Un optimisme mesuré certes, un optimisme prudent certainement, mais un optimisme quand même !

Du compte 2018 au budget 2019 en quelques chiffres ...

Boni du budget initial 2019	+ 703.466 €
Boni du compte 2018	+ 830.461 €
	= 1.533.927 €
Boni présumé du budget 2018 (remplacé par le résultat du compte 2018)	- 947.222 €
Dividende Régie foncière sur ventes de biens en cours	+ 1.150.000 €
Dépenses d'exercices antérieurs (2018 et avant)	- 220.860 €
Divers ajustements recettes/dépenses 2019	- 76.205 €
NOUVEAU BONI DU BUDGET 2019	= 1.439.640 €



Walther HERBEN, Echevin de la Gestion territoriale (Travaux, Environnement, Patrimoine, Energie), des Agents Constatateurs, du Développement durable, du Budget et des Finances.

Courriel : walther.herben@ans-commune.be

Contact : Claudia Musardo - 04 247 72 49 | Courriel : claudia.musardo@ans-commune.be

WHISKY CLUB WAROUX

BLENDS VS SINGLE MALTS

**Jeudi 20 juin 2019
à 19h30**

**Château de Waroux -
Rue de Waroux, 301 - 4432 Alleur**

**Zakouskis offerts
Bonne humeur et convivialité assurées
Verre (dram) à partir de 5 €**

walther.herben@ans-commune.be
Tél. : 04 371 98 38

Entrée gratuite - Inscriptions souhaitées



Liquid Facades

BLACKBULL



Ardbeg



Une belle saison en toute convivialité dans le respect des autres et... des règles

Afin d'aborder la belle saison de manière agréable, faisons ensemble le tour de ce qu'il convient de faire ou de ne pas faire pour profiter des jardins, cours et extérieurs en toute convivialité...

1) Les travaux au jardin :

- ✓ On fauche les terrains, bâtis ou non, au moins deux fois l'an : une fois avant fin juin, l'autre, avant fin septembre... Et cela est un minimum ! En effet, le beau temps se prolongeant souvent à l'arrière-saison, un entretien régulier est le bienvenu (art.109) ;
- ✓ On applique aussi ces principes au trottoir, à la rigole et à l'avaloir (s'il s'en trouve un) qui bordent notre parcelle et ce, en les débarrassant des mauvaises herbes (en évitant l'usage d'herbicide) et autres déchets éventuels – (art.91)
- ✓ On taille et élague les haies vives en bordure de voie publique régulièrement, et en tout cas au moins deux fois par an, pour ne gêner ni la circulation des piétons, ni la lisibilité des panneaux, ... (art.109) ;

→ **Astuce** : on profite de la collecte **gratuite** de déchets verts en porte-à-porte d'avril à novembre. On peut aussi déposer les déchets **gratuitement** au recyparc.



On fait tout cela dans le respect des règles pour minimiser les désagréments que ces travaux de jardinage pourraient causer au voisinage :

- | Il est **INTERDIT** d'utiliser, même sur terrain privé, sans nécessité ou sauf autorisation délivrée par les autorités compétentes, les engins à moteur produisant des bruits de nature à troubler la tranquillité publique (art 134.1) ;
- | **LE DIMANCHE** il est **INTERDIT** d'utiliser une tondeuse à moteur à explosion (essence, ...) **AVANT** 10h et **APRES** 14h (art 134.2)- dans tous les autres cas, on tente de limiter au maximum l'usage de la tondeuse, même électrique, le dimanche ;
- | Les autres jours, il est **INTERDIT** d'utiliser une tondeuse à moteur à explosion (essence, ...) entre 20h et 8h (art 134.2).

2) L'incinération des déchets est INTERDITE, que ce soit en plein air ou à l'intérieur :

- ✓ Il est toutefois toléré d'incinérer les déchets végétaux issus de l'entretien normal du jardin pour autant que le feu soit surveillé et se trouve à au moins 100m des habitations (art. 86)

3) Respect de la tranquillité publique : le point sur les nuisances causées par les animaux :

- ✓ on prend toutes les mesures nécessaires pour empêcher cris, aboiements, chants et cris prolongés des chiens, volatiles ou d'autres animaux, en particulier dans les parties agglomérées de la commune (art 131)

Respecter ces quelques règles permettra à tous de profiter au mieux de la belle saison tout en évitant la désagréable surprise d'une amende de 25 à 250 € qui pourrait sanctionner le non-respect de l'ordonnance générale de police administrative de notre commune.

Gageons que ces gestes simples contribueront à faire de notre commune un lieu où il fait bon vivre ensemble !



Ans, commune Maya.

Abeilles, guêpes, abeilles sauvages...

dans mon jardin ou ma maison, que faire ?

La première chose consiste d'abord à identifier formellement l'insecte en question. Bien qu'ils soient tous des hyménoptères, ils n'ont pas le même comportement, et certains ne possèdent même pas de dard.



Véritable sentinelle de l'état de notre environnement, l'abeille est protégée et ne peut donc être détruite ou seulement dans certaines conditions très particulières. Son corps est velu et son abdomen ligné de bandes noires et jaunes/brunes foncées. Les abeilles sont toutes floricoles et participent à la pollinisation. L'ouvrière est munie d'un dard en forme de harpon et meurt, une partie de son abdomen est arraché, lorsqu'elle pique un mammifère.

Les guêpes sociales ont l'abdomen et le corps très distincts, fins et peu poilus. L'ouvrière est munie d'un dard effilé et reste en vie quand elle pique un mammifère ; les guêpes sont quasiment toutes prédatrices ou nécrophages. Elles ne participent pas à la pollinisation et ne possèdent pas d'organes de récolte de pollen.



Que faire si je découvre un essaim d'abeilles dans mon jardin ?

La première chose est d'appeler un apiculteur quel qu'il soit qui essaiera de le récupérer dans les meilleures conditions possibles. La commune d'Ans dispose d'une convention avec un apiculteur local. Si l'essaim s'avère impossible à récupérer, ce qui est parfois le cas lorsque l'essaim est situé en hauteur, il sera possible d'obtenir un document à l'administration communale qui signé par l'autorité pourra être transmis aux pompiers pour destruction.



Et en cas de découverte d'un nid de guêpes ?

S'il ne présente aucun danger, laissez-le. Il ne sera pas réoccupé l'année suivante.

Les guêpes limitent la présence de certains insectes.

S'il présente un risque, il vous faudra alors appeler les pompiers pour détruire le nid. Sachez toutefois que cette prestation est payante (87 euros environs)



Les abeilles maçonnes (abeilles solitaires) font parfois leur nid dans les murs car les possibilités pour elles de trouver de quoi faire un nid dans la nature se réduisent de plus en plus. Elles sont inoffensives. Elles sont très importantes pour la pollinisation. Vous pouvez les aider en leur offrant le gîte (hôtel à insectes, tas de bois...) et le couvert (espaces laissés sauvages, plantation de fleurs indigènes...)

Plus d'infos sur : www.vivelesabeilles.be

Pour des renseignements ou une intervention, quelques contacts utiles :

- | Service environnement : 04 247 72 67 – 04 247 72 24 environnement@ans-commune.be
- | Service intervention de l'IILE (pompiers) : 04 344 99 10
- | Apiculteur partenaire : Claude Vignoul : 0492 95 39 18 vignoulclaud@gmail.com





Nathalie Dubois,
*Echevine de l'Instruction publique
et de la petite Enfance :*

Repas complets... et gratuits dans les sections maternelles des écoles Fernand Meukens, Henri Lonay et Henri Alexandre

En avril 2018, la Fédération Wallonie-Bruxelles lançait un appel à projets pilotes dans les écoles de l'enseignement maternel, émergeant au décret relatif à l'encadrement différencié, dont l'objectif premier était de faciliter l'accès pour tous les enfants à une nourriture de qualité.

En effet les inégalités sociales, économiques et culturelles entre les ménages se marquent aussi dans l'assiette et ce, dès l'entrée à l'école maternelle.

C'est donc tout naturellement que le Collège communal, sur proposition de Madame Nathalie DUBOIS, Echevine de l'Enfance et de l'Instruction publique, a marqué son accord pour répondre à cet appel à projet, qui lui tenait particulièrement à cœur.

Afin de pouvoir être recevables, les projets rentrés à la Fédération Wallonie-Bruxelles devaient respecter les 6 conditions suivantes :

1. Etre impérativement gratuits tous les jours de la semaine
2. Etre confectionnés dans le respect des normes HACCP préconisées par l'AFSCA
3. Etre équilibrés et sains
4. Permettre d'encourager, aussi régulièrement que possible, la découverte de saveurs variées
5. Etre accessibles à tous les enfants au sein d'une même école, quelle que soit leur année d'étude dans le maternel
6. L'organisation des repas devait être complétée d'activités portées par l'équipe pédagogique initiées par la Ministre de l'Education

Par ailleurs, une priorité était réservée aux projets qui privilégient une alimentation respectueuse de l'environnement au travers d'un rééquilibrage de l'assiette.

Voilà chose faite ! En avril 2019, la Fédération Wallonie-Bruxelles informait la commune d'Ans que 3 de ses implantations étaient retenues, à savoir Fernand Meukens, Henri Lonay et Henri Alexandre.

Cette réponse positive permettra aux enfants de maternelles de ces écoles, de bénéficier d'une subvention afin d'offrir des repas complets, gratuits et de qualité nutritionnelle à base de produits locaux, dans le cadre du décret relatif à l'encadrement différencié.



Nathalie Dubois, Echevine de l'Instruction publique (Centres Communaux de Jeux de Vacances), de la Petite Enfance, de la Crèche, des Seniors et de l'Egalité des chances.

Courriel : nathalie.dubois@ans-commune.be - Permanences : Le mercredi matin sur rdv au 2^e étage de l'Administration communale.

Contact : Jérôme Renette – 04 247 72 32 - Courriel : jerome.renette@ans-commune.be



Philippe Saive,
Echevin de la Culture

« L'école liégeoise du paysage »
se présente, s'expose et se vend
au château de Waroux

*On connaît l'inlassable démarche de Jacques Goijen,
l'ardent défenseur de ce mouvement pictural.*



Richard Heintz

A côté de certains noms bien connus – Heintz, Mambour, Scaufaire, Julémont ou autres Jacobs – Jacques Goijen a révélé un grand nombre de talents souvent méconnus.

L'école liégeoise du paysage (1880–1950) est, à présent, un courant post-impres-



sionniste reconnu dans le contexte artistique de notre époque. On situe ce mouvement pictural dans les années 1880–1950 et, si les thèmes favoris sont nécessairement les paysages de notre région, les peintres qui en relèvent peuvent avoir produit ailleurs ou d'autres choses.

L'exposition mise sur pied par Jacques Goijen, au Château de Waroux, recèle évidemment des noms attendus (Heintz en particulier), mais aussi des oeuvres d'artistes méconnus, voire inconnus, qui constituent la découverte de patrimoines familiaux dont on mesure aujourd'hui l'importance, le temps ayant fourni le recul nécessaire.

Cette exposition s'intègre remarquablement dans les bâtiments du Château de Waroux, s'attachant à restituer l'esprit d'une époque révolue. On pourra y rencontrer Jacques Goijen pendant les heures d'ouverture.

Château de Waroux,
rue de Waroux, 301 - 4432 Ans
Exposition – vente, accessible du 1^{er}
au 30 juin, du mardi au dimanche, de
14 à 18 heures
Entrée gratuite

Philippe Saive, Echevin des Sports, des Infrastructures sportives, de la Culture, du Tourisme, du Jumelage et des Nouvelles technologies.

Courriel : philippe.saive@ans-commune.be | Permanences : sur rendez-vous.

Contact : Pascale Galhaut – 04 247 72 73 Courriel : pascale.galhaut@ans-commune.be

SUBSIDES AUX ASSOCIATIONS SOCIO-CULTURELLES D'ANS

Sur proposition de l'Echevin de la Culture et des Sports, le Conseil communal a réservé au budget 2019 la somme de 15.000 EUR, en vue de l'attribution d'aides ponctuelles et de subsides de fonctionnement aux associations culturelles ansoises.

SUBSIDES PONCTUELS

La demande doit présenter un descriptif précis du projet, ainsi qu'un budget (événement futur) ou des comptes (événement passé).

SUBSIDES ANNUELS DE FONCTIONNEMENT

Un subside annuel de fonctionnement est octroyé aux associations qui en font la demande écrite, sur le formu-

laire prévu à cet effet : pour l'obtenir, contactez l'Echevinat. Celle-ci doit être répétée chaque année.

Attention : toutes les demandes doivent nous parvenir au plus tard pour le 15 septembre 2019

CONTACT : COMMUNE D'ANS
Echevinat de la Culture
M^{me} Pascale GALHAUT
Hôtel communal – 4430 ANS
Tél. 04 247 72 73
pascale.galhaut@ans-commune.be

LES ARTISTES ANSOIS À L'HONNEUR

L'exposition Connaissez'Ans des artistes et artisans ansois se tiendra au château de Waroux les 1^{er}, 2 et 3 novembre 2019...

Vous êtes artistes ou artisans ansois... vous souhaitez exposer... contactez l'Echevinat de la Culture (tél : 04 247 72 73 – pascale.galhaut@ans-commune.be) pour participer à la grande exposition des artistes ansois au château de Waroux.





Anne-Marie Libon,

Echevine des Ressources humaines :

La maladie d'Alzheimer : le personnel communal se forme !

Savez-vous qu'en Belgique 212 000 personnes sont atteintes de démence ? A partir de 65 ans, 1 personne sur 20 en souffre; et dès l'âge de 85 ans, 5 personnes sur 20 sont potentiellement touchées.

Consciente que la recherche de la qualité de vie de ces personnes représente un défi majeur, la Commune d'Ans est devenue, depuis le 19 avril 2018, une « Ville Amie Démence ».

La démence, et plus particulièrement la maladie d'Alzheimer, nous concerne donc tous et est l'affaire de chacun. En tant que Service Public, la Commune d'Ans se doit de mettre tout en œuvre afin que l'ensemble du personnel communal soit formé pour accueillir et communiquer avec les personnes atteintes d'une démence, ainsi qu'avec leurs proches.

Et cet accompagnement doit être basé sur des compétences humaines et professionnelles.

Dans cette optique, le Collège communal a pris la décision d'organiser, pour les travailleurs des services communaux et para-communaux, une formation sur cette thématique. Celle-ci s'articule en deux parties : « Comment communiquer avec une personne désorientée ? » et « A

la rencontre des proches d'une personne désorientée. »

La première séance de formation, dispensée par Madame Aurélie HERTAY (psychologue à la Ligue Alzheimer), a réuni 38 personnes soucieuses d'acquérir les connaissances clés sur la maladie et les démences associées dans le but d'accueillir, de comprendre et d'accompagner au mieux les personnes atteintes par cette maladie.

Anne Marie LIBON, Echevine de l'Informatique, des Ressources humaines, de l'Urbanisme, du Logement, de la Ruralité et de l'Agriculture.

Courriel : anne-marie.libon@ans-commune.be

Contact : Philippe Michel – 04 247 72 41

Courriel : philippe.michel@ans-commune.be





Christopher Gauthy,

Echevin des Affaires économiques
et de la Santé et Président de l'A.D.L. :

Agence de Développement Local (ADL)

Ils se sont installés à Ans :

Brasserie Coopérative Liégeoise :

Micro brasserie artisanale avec une production de bière 100% bio

Rue de l'Expansion, 4/4 - 4432 Allieur
www.bcl.bio

Le vent du sud : Restaurant

Rue de l'Yser, 372 - 4430 Ans

04 266 73 60

<https://leventdusud.be/>

info@leventdusud.be

3 Petits pas : maison d'enfants

Rue Edouard Colson, 290 - 4430 Ans

0497 61 36 61

3petitpas2019@gmail.com

Il déménage

Antoine Taravella :

kinésithérapeute et ostéopathe D.O.

vous reçoit dorénavant

Rue de l'Yser, 187 - 4430 Ans

04 372 07 77



Jeudi 23 mai 2019 19h00

Salle Henriette Brenu

Rue Gilles Magnée 123 à Ans

Entrée libre et gratuite

« BIEN DORMIR POUR MIEUX VIEILLIR »



**par le Dr Julien FANIELLE,
Neurologue au Centre du Sommeil du CHU de Liège**

Sous l'égide de l'Echevin de la Santé, Christopher GAUTHY et du Collège communal d'Ans

Christopher Gauthy, Echevin des Affaires économiques (ADL), du Commerce, des Classes moyennes, de la Jeunesse, de l'Emploi, des Relations avec les quartiers, des Circuits courts et de la Santé.

Courriel : christopher.gauthy@ans-commune.be

Contact : Marianne Grella - 04 247 74 90

Courriel : marianne.grella@ans-commune.be



Yves Parthoens,

Président du CPAS, Echevin des Affaires sociales

Aide au remplissage de votre déclaration fiscale

Comme chaque année, notre service social communal se tient à votre disposition pour vous apporter une aide au remplissage de votre déclaration fiscale.

Nous compléterons les déclarations fiscales (formule papier) ou par tax-on-web.

Le service est disponible du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 45 jusqu'au 28 juin inclus.

De plus, du personnel du Service Public Fédéral des Finances sera présent au sein de notre administration communale les mardi 28 mai et mercredi 29 mai

2019 afin de vous aider à remplir votre déclaration fiscale.

Pour les rencontrer, il est indispensable de prendre rendez-vous sans tarder au 04 247 72 94 (service social communal)

Pour ces démarches, veuillez-vous munir de votre carte d'identité avec le code pin, du dernier avertissement extrait de rôle ainsi que des fiches fiscales de vos reve-

nus 2018 et des attestations pouvant vous octroyer des réductions d'impôts (prêt hypothécaire, titres-services, libéralités, rente alimentaire, ...).

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le service social communal (M^{me} VANDEVENNE au 04 247 72 94).

AMO La Boussole – Service du CPAS d'Ans

Subventionné par la Fédération Wallonie Bruxelles



La Boussole est un service de prévention d'action en milieu ouvert intervenant gratuitement à la demande du jeune âgé de 0 à 22 ans ou de sa famille sans contrainte dans l'anonymat et le respect du secret professionnel.

L'aide individuelle consiste à offrir une écoute, chercher une école ou un internat, trouver des loisirs, aider à la recherche d'un job étudiant, orienter, proposer une médiation familiale ... L'AMO organise aussi une permanence au sein de ses locaux tous les mercredis de 13 h 30 à 18 h.

Les travailleurs vont de manière proactive à la rencontre des jeunes en organisant du travail social de rue dans les différents quartiers d'Ans et d'Awans les mercredis, jeudis et vendredis jusque 20 h.

Pour répondre au besoin de soutien parentalité exprimé par les parents, L'AMO a initié du travail social de groupe en créant des lieux de rencontre avec les partenaires locaux.

La Boussole organise également durant les vacances scolaires des activités collectives liées au sport, à la culture ou de loisirs ainsi qu'un séjour résidentiel en été.

Pour finir, l'AMO est un service qui se doit de développer des projets pertinents et créatifs en lien avec les besoins du jeune et son environnement. Elle a aussi un rôle d'interpellation auprès des autorités locales.

AMO La Boussole

46, avenue Roi Baudouin – 4432 Alleur – 04 247 74 71
– 0495 27 00 05

Page Facebook : <https://www.facebook.com/AMO-La-Boussole> 1126 508 49 4142242/

Directrice : Bernadette Groesmans

Equipe éducative : Séverine Charlier, Daniel Marziani, Charlotte Haufman, Maxime Thys, Margaux Debergh

Yves Parthoens, Président du CPAS, Echevin des Affaires sociales, du PCS et des Personnes à mobilité réduite.

Courriel : yves.parthoens@ans-commune.be Contact : Isabelle Charlier -04 247 74 18 – Courriel : isabelle.charlier@ans-cpas.be

Agenda mai – juin

Durant ce mois de mai, les cimaises du château de Waroux se parent de créations d'artistes belges contemporains. Une occasion de découvrir peintures, sculptures mais aussi céramiques, photographies ou boîtes de Spa et aquarelles, ... également proposées à la vente dans ce lieu hors du temps qu'est le château de Waroux. 35 artistes belges, rejoints par un ami français, présentent quelque cent cinquante œuvres au public... un rendez-vous artistique où malice, candeur, abstraction, réalisme et merveilleux se côtoient.

Château de Waroux,
rue de Waroux 301 à 4432 Allieur
Entrée gratuite.

Jeudi 23 mai à 19 h

Conférence santé
« Bien dormir pour mieux vieillir »

Salle H Brenu, rue Gilles Magnée,
123 Ans – gratuit

Jeudi 23 mai, de 9 h 30 à 12 h

Lectures Plurielles :
rencontres conviviales autour du thème
« Les Contes autour du monde »

Bibliothèque Arsène Soreil
Entrée gratuite
Contact Claudine Hambucken,
04 247 73 56

Jeudi 23 mai, de 17 h à 19 h

Cercle de Lecture :
venez découvrir les « coups de cœur »
des amoureux de la lecture ...

Bibliothèque Arsène Soreil
Entrée gratuite
Contact : Christine Fortin, 04 247 73 56

Samedi 25 mai à 17 h

Fête des ateliers pour adultes !
Pour terminer la saison de manière conviviale, les participant(e)s des différents ateliers vous invitent à découvrir leur travail : ateliers de peinture, concert de l'atelier chant et pièce de théâtre
Centre culturel d'Ans.

Dimanche 26 mai à 14 h

Fête des ateliers pour enfants !
Comme à chaque fin de saison, c'est avec un peu de trac et une grande fierté que nos jeunes artistes présentent au public le fruit de leurs explorations artistiques ! Bienvenue à tous.
Centre culturel d'Ans.

Samedi 30 mai

Jardin des couleurs.
Allieur
infos en dernière page.

Samedi 1^{er} juin, 20 h

Fabian Le Castel : Médisant de scène.



Centre culturel d'Ans d'Ans
Billetterie en ligne :
www.centreculturelans.be
Points de vente : Administration communale ('Echevinat de la Culture) et Centre culturel d'Ans (Rue Georges Truffaut, 35, Allieur)

PAF : 25 € – 15 € (6-18 ans) – gratuit
(- de 6 ans)

Du 1^{er} au 30 juin

L'Ecole Liégeoise du Paysage s'expose au Château de Waroux

Voir annonce en page 14.

Samedi et dimanche 1^{er} et 2 juin de 13 à 18 h.

Week end de l'Abeille



Renseignements : 04 247 72 67 ou
environnement@ans-commune.be

Mardi 4 juin à 19 h 30

Hymne à l'Espoir, concert humanitaire de prestige

présenté par la Commune d'Ans et le Chœur Erato Singers, en collaboration avec la communauté Belgo-Philippine de la Province de Liège et l'O.N.G Autre Terre.

Entrée : 12 €/ gratuit pour les moins de 12 ans. Réservations sur le compte ERATO BE76 9793 3566 7895. Renseignements : 0499 10 90 48
gamm74@skynet.be

Jeudi 6 juin 2019, de 9 h 30 à 12 h

Lectures Plurielles :
rencontres conviviales autour du thème
« Les grands violonistes juifs »

Bibliothèque Arsène Soreil
Entrée gratuite
Contact Claudine Hambucken,
04 247 73 56

Vendredi 7 juin à 20 h 30.

Jean-Denis Tourneur Trio.



Entrée : 8 € (prévente & membre CcAns) / 10 € sur place / 1,25 € (art.27)

Du 7 au 14 juin

Intim'Art



Fenêtres sur les créations artistiques locales, ces expositions permettent à nos artistes de dévoiler au grand public leur travail et leur passion. En cette fin de saison les femmes sont à l'honneur, derrière ou au bout du pinceau ! Carole Boulanger, artiste peintre : Diplômée de l'Académie Royale des Beaux-Arts de Liège en 2003 et Suzanne Bolly, dite Gezane, artiste peintre. Vernissage : vendredi 7 juin de 18 h 30 à 20 h 30, en présence des artistes. Lundi, mardi et jeudi de 15 h 30 à 17 h, et mercredi, vendredi et samedi de 16 h 30 à 19 h.

Samedi 8 juin à 20 h

Metal Festival Alleur



Avec John L, Kolisèüm, GoldenFoxes.

Entrée : 6€ (prévente & membre CcAns) / 8€ sur place / 1,25€ (art.27)

Samedi 8 juin

Grande vente de livres

(livres à partir de 0,50€)

Bibliothèque Arsène Soreil, rue W. Jamar, 168 de 9 à 15 h

Dimanche 9 juin, à partir de 13 h

6^e Tournoi Courtois de la Fraternité du Phénix :

Tir aux drapeaux, tir aux Marques, tir clout, tir de vitesse ainsi qu'un tir surprise».

Château de Waroux, rue de Waroux, 301 - 4432 Ans (Alleur). Entrée gratuite

Lundi 10 juin de 20 h à 22 h

BiMZ « Langue des Signes »



La Langue Des Signes pour les nuls Avec Surdimobile asbl. Centre culturel.

Tarif et inscription pour un atelier : 7€ via la billetterie en ligne (centreculturelans.be) ou en nos bureaux ! Attention chaque BiMZ est ouvert aux 12 premiers inscrits !

Mercredi 12 juin de 15 h 30 à 16 h

Heure du conte,

pour les enfants de 4 à 8 ans

Bibliothèque Arsène Soreil, rue W. Jamar, 168 – Gratuit

Jeudi 13 juin de 15 h 30 à 16 h.

Heure du conte,

pour les enfants de 4 à 8 ans

Bibliothèque de Xhendremael, Place de l'Église, 1
Gratuit

Dimanche 16 juin de 14 h à 17 h 30

Repair Café



Remettre en état, avec des bénévoles du métier, vêtements, petits appareils électriques, bicyclettes, ...

gratuit. En savoir plus ! 04 247 73 36
fchaballe.cca@skynet.be

Lundi 17 juin de 20 h à 22 h

Soirée « Chants du Cœur »

Pour célébrer la Fête de la Musique et le solstice d'été, plongez dans un « bain sonore » ! Un moment de partage hors du temps !

Entrée : 7€ (prévente & membre CcAns) / 9€ sur place / 1,25€ (art.27)

Jeudi 20 juin de 9 h 30 à 12 h

Lectures Plurielles :

Activité surprise et dîner

Bibliothèque Arsène Soreil
Entrée gratuite
Contact Claudine Hambucken,
04 247 73 56

Jeudi 20 juin dès 19 h 30

Whisky Club Waroux : « Blends VS Single Malts »

Entrée gratuite, réservations :
04 371 98 38
walther.herben@ans-commune.be
Château de Waroux, 301 - 4432 Alleur

Vendredi 21 juin

Concerts@Home



Cette année, concert@home s'organise le jour des Fêtes de la musique !

Rendez-vous donc le 21 juin, dans la maison de votre choix, pour boire un verre entre voisins le temps d'un petit concert :

19 h : Loncin – Shelby Ouattara (Mélodies soul, latino et pop). Chez Michel JAZZ et Krasimira KOLEVA, Rue de Jemeppe, 57.

Auberge espagnole : amenez à boire et à grignoter !

20 h : Ans – O' Juliette (Jazz Manouche). Chez Georgette FRANÇOIS, Rue Maréchal Foch, 160 Bar et restauration à petits prix.

20 h : Xhendremael – Nice Idée, (Musique sénégalaise et européenne). Chez Joëlle ILAND, Place de l'Église, 12. Auberge espagnole : amenez à boire et à grignoter !

Infos et inscriptions :

www.centreculturelans.be,
centreculturelans@skynet.be ou
04 247 73 36.

Concerts gratuits mais réservation indispensable !

Jeudi 27 juin de 17 h à 19 h

Cercle de Lecture :

venez découvrir les « coups de cœur » des amoureux de la lecture ...

Bibliothèque Arsène Soreil

Entrée gratuite

Contact : Christine Fortin, 04 247 73 56

Samedi 29 juin à 20 h

INNO JP – comédie



Précédé de Sarah Grosjean (Grand Cactus), entouré de Moumou & Tocard (Stupide Alternatif)

Tombé dans l'humour à cause d'un bon vieux lacet défilé, Inno JP s'est retrouvé sur le trône du Kings Of Comedy Club.

Prix : 12€ en prévente / 15€ sur place / 1,25€ Art 27





LE JARDIN

— HOLI COLORS PARTY —

DES COULEURS

JEUDI 30 MAI - ALLEUR

DADDY K • DJ FURAX

BEN LEMONZ  SUISSE

BRIEUC & GREGOR POTTER

EVER-L • DJ KELLY • MATHIS B

B-LOCK • WINNER DJ CONTEST

TICKETS 12€ (HORS FRAIS) > [TICKETSTAR.BE](https://www.ticketstar.be)

  @LEJARDINDESCOULEURS / #JDC19

DUO TICKETS ALLEUR (30/05) + JUPRELLE (23/06) = 20€ (HORS FRAIS)


SUZUKI

osea
prod.

injoy

COMMUNE

D'ANS